



AVIS PUBLIC  
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

BÂTIMENTS SITUÉS AU 223, CHEMIN DE LA CÔTE SUD

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité sur les demandes de démolitions tiendra une audition publique le 11 mars 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville relativement à la demande d'autorisation de démolition ayant trait aux bâtiments indiqués ci-après, conformément au Règlement RV-1728 sur la démolition d'immeubles, à savoir :

Résidence principale  
Lot 2 502 983 du cadastre du Québec  
et  
Grange détachée  
Lot 2 503 001 du cadastre du Québec

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les bâtiments concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

VILLE DE BOISBRIAND  
Bureau de la greffière  
940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120  
Boisbriand (Québec) J7G 2J7  
[consultations@ville.boisbriand.qc.ca](mailto:consultations@ville.boisbriand.qc.ca)

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité sur les demandes de démolitions sur cette demande lors de l'audition publique du 11 mars 2026.

Donné à Boisbriand, ce 24 février 2026.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2026.11